



Ville de Coquelles

Ville du tunnel sous la Manche, le 02 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 2 mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

1. M. Michel Hamy, Maire
2. M. Guy Bègue, premier adjoint
3. M. Martial Stoup, deuxième adjoint
4. Mme Françoise Dufossé, troisième adjoint
5. M. Patrick Vallière, quatrième adjoint
6. Mme Isabelle Carbonnier, cinquième adjoint
7. M. Francis Guilbert
8. Mme Michelle Férand
9. Mme Dominique Descamps
10. M. Joël Granger
11. Mme Joëlle Caron
13. Mme Annie Walgraef
14. Mme Martine Hardies
15. Mme Véronique Hennis
16. Mme Marie-Noëlle Huchon
17. M. L. Gouvriez Gerrebout
18. M. Luc Ledoux
19. M. Philippe Lafond

ETAI(EN)T EXCUSE(S) :

12. M. Joël Devin (pas de procuration)

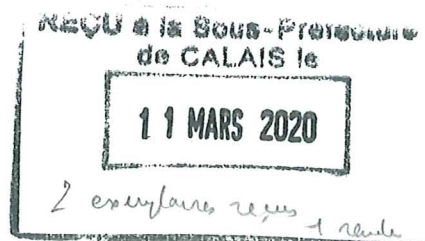
ETAI(EN)T ABSENT(S) :

néant

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle Carbonnier

Atelier de production CGF CHARCUTERIE aux Terrasses de Coquelles



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 2 mars 2020 ► DELIB 2020.03.02-04 \ URBA \ installations classées

Installation classée pour la protection de l'environnement : avis de la commune de Coquelles sur le projet d'un atelier de production C.G.F. CHARCUTERIE aux Terrasses de Coquelles.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la société CGF CHARCUTERIE a déposé auprès des services de la Préfecture (Section des Installations Classées) un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour son projet d'exploitation d'un atelier de production situé « Les Terrasses de Coquelles ».

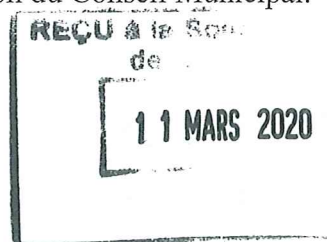
Le dossier de consultation, ainsi qu'un registre d'observations, ont été tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels du 3 février au 3 mars 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'avis du Conseil Municipal doit être transmis au plus tard le 18 mars 2020.

Monsieur le Maire souligne que le registre d'observations est resté vierge, et propose de rendre un avis favorable sur ce dossier : exploitation d'un atelier de production de la société C.G.F. CHARCUTERIE aux Terrasses de Coquelles.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, rend un avis favorable sur ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées. La présente délibération reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée prévue ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.



VOTE

Présents physiquement	: 18
Procuration	: 0
Abstentions	: 0
Voix exprimées	: 18
Pour	: 18
Contre	: 0

Pour extrait conforme,



Le Maire, Michel HAMY.